



Blocage d un compte joint lors d un deces

Par **mimilulu**, le **02/08/2009** à **10:14**

Bonjour, rnayant des doutes de transfert d une grosse somme d argent d un compte personnel de notre pere dcd sur un compte joint qu il possédait avec notre belle mere ,peut on faire bloquer ce compte joint et comment? rnmerci de votre reponse

Par **Patricia**, le **02/08/2009** à **13:05**

Bonjour, rn rnLe compte-joint n'est pas systématiquement bloqué lors du décès de l'un des 2 co-titulaires. rnUn ou plusieurs héritiers peuvent donc en faire la demande. rn rnPrenez rendez-vous le plus rapidement possible avec un des conseillers rnfinanciers de l'agence bancaire où le compte a été ouvert. rnMuni d'un certificat de décès, pièce d'identité rnIl effectuera un arrêté comptable au jour du décès.